

**CENTRE DE FORMATION WINE & FLAVORS****BULLETIN D'INSCRIPTION**

A renvoyer par email à formation@wineandflavors.com ou par courrier postal à :
Wine & Flavors – 22 rue de la Croix de Seguey - 33000 BORDEAUX

FORMATION			
Intitulé de la formation :			
Dates choisies :		Lieu :	

EMPLOYEUR			
Nom Société :			
Adresse :			
Ville :		C.P. :	
Email :		Tél. :	
N° Siret :		OPCO :	

PARTICIPANT(S)		
NOM et Prénom :	Fonction occupée :	N° de sécurité sociale :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :**ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS**

- Dès réception de ce bulletin complété, signé avec cachet de la société, Wine & Flavors, vous fera parvenir la convention de formation accompagnée de la convocation de stage et du programme.
- Ce bulletin d'inscription doit nous être retourné au plus tard un mois avant le début de la formation afin de remplir les conditions de prise en charge de votre OPCA.
- L'inscription est nominative. Le fait de s'inscrire et de signer la Convention de Formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Participant et/ou de son Employeur aux présentes conditions générales de vente. Les conditions de facturation et de paiement sont inscrites dans la convention de formation signée par l'Employeur, la Participant et Wine & Flavors.
- Attestation : une attestation de stage vous est délivrée en fin de formation.

ARTICLE 2 : INTERVENANTS, HORAIRES, DATES ET LIEUX

- Les formations se déroulent par sessions de 3 heures.
- Le nom de l'intervenant, les dates et lieux sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés.
- Les informations définitives figurent sur le programme qui vous a été envoyé.

ARTICLE 3 : TARIFICATION ET REGLEMENT

- Le prix de l'action de formation est fixé à € HT.
- Les frais de déplacement du formateur, de documentation et de matières premières olfactives sont inclus dans le montant facturé.
- Le client s'engage à verser la totalité du prix susmentionné à la signature de la Convention de formation, comptant, sans escompte à l'ordre de Wine & Flavors. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

ARTICLE 4 : DELAI DE RETRACTATION

- A compter de la signature de la Convention de formation, le Participant ou l'employeur dispose d'un délai de 10 jours à la condition d'en informer Wine & Flavors par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Wine & Flavors se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Fait le, à

Nom, prénom et qualité de l'employeur, et cachet de l'entreprise accompagné de la mention "Lu et Approuvé"